



Hénin-Beaumont

Ville d'Hénin-Beaumont
Direction des Affaires Juridiques
Vu pour être annexé

à la délibération n°2025-058

le premier adjoint Laurent BRICE

Note de présentation du compte administratif 2024

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

(Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art.107 de la loi NOTRe).

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site internet de la Commune.

La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la Commune sur l'exercice budgétaire 2024, courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté.

Ce document est destiné à vérifier la concordance avec les soldes qui résultent des écritures passées durant l'exercice 2024 par le comptable assignataire.

Les opérations du compte de gestion 2024 coïncident parfaitement avec le compte administratif 2024.

Les résultats sont arrêtés et les votes du compte de gestion et du compte administratif peuvent s'opérer cette année avant le vote du budget primitif. Cela démontre un respect du cadre réglementaire, des délais et supprime toute incertitude.

I. LES RESULTATS 2024

SECTION	REPRISE DES RESULTATS 2023 (a)	RESULTAT D'EXECUTION 2024 (b)	RESULTAT DE CLOTURE 2024 (A = a +b)	SOLDES RESTES A REALISER (B)	RESULTATS CUMULES (A+B)
Fonctionnement	3 034 923,55	8 021 491,31	11 056 414,86	-	11 056 414,86
Investissement	- 4 313 103,69	6 695 242,50	2 382 138,81	- 3 864 229,52	- 1 482 090,71
Total	- 1 278 180,14	14 716 733,81	13 438 553,67	- 3 864 229,52	9 574 324,15

Le résultat de clôture 2024 est excédentaire de 13 438 553,67 € compte tenu des résultats par section suivants :

- Un excédent de 11 056 414,86 € de la section de fonctionnement tenant compte des rattachements à l'exercice pour 1 599 076,44 € en dépenses et 141 371,59 € en recettes ;
- Un excédent de 2 382 138,81 € de la section d'investissement qui sera diminué de 86 020,09 € au titre de l'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » conformément à la délibération 2022-110 du 9 novembre 2022 soit 2 296 118,72 €.

Ce résultat global de clôture 2024 doit couvrir le besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (- 3 864 229,52 €), soit un résultat d'investissement cumulé déficitaire de 1 482 090,71 €.

Les restes à réaliser comprennent 6 228 455,14 € de dépenses et 2 362 225,62 € de recettes.

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2024 de la section de fonctionnement atteint + 8 021 491,31 €. Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

La maîtrise de ces dernières permet à la Ville de maintenir ses épargnes brute et nette indispensables au financement de ses investissements principalement par fonds propres.

L'épargne brute représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par la différence entre les produits réels et les charges réelles.

Cette épargne est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

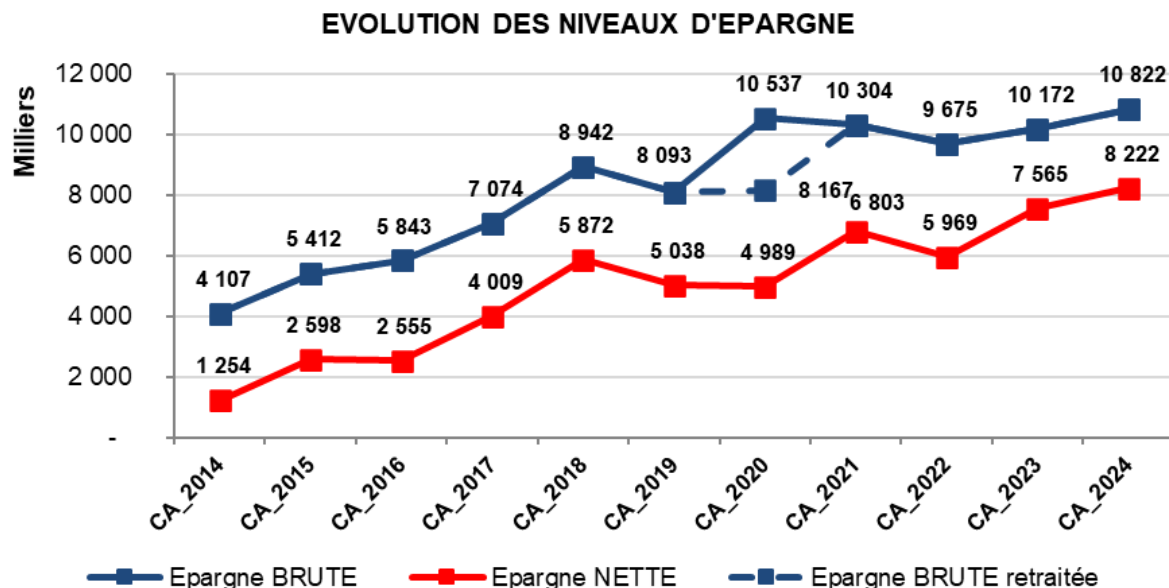
Sur la période étudiée, l'épargne brute **a progressé de 6 715 613 €.**

L'épargne nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

Cette épargne est un indicateur mesurant, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Sur la période étudiée, l'épargne nette **a progressé de 6 967 583 €.**

Entre 2023 et 2024, l'épargne brute est en hausse de 650 740 €, l'épargne nette est en hausse de 656 660 €.



a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 47 425 890,23 € et sont supérieures de 2 220 036,98 € au budget voté principalement en raison de la comptabilisation des opérations de cessions au chapitre 77 mais dont la prévision budgétaire est inscrite au chapitre 024.

Recettes de fonctionnement	CA_2022	CA_2023	BUDGET_2024	CA_2024	exécution	Progression 2024/2023
013 Atténuation de charges	49 407,96	13 415,21	4 000,00	26 355,07	658,9%	96,5%
70 Produits des services	1 246 222,45	1 388 880,98	1 208 496,00	1 784 048,03	147,6%	28,5%
73 Impôts et taxes	30 149 781,09	29 646 189,29	10 226 041,00	10 228 202,98	100,0%	
731 Fiscalité locale			19 591 968,00	20 090 306,58	102,5%	
74 Dotations et participations	11 798 630,79	12 483 974,52	12 387 234,30	12 496 754,74	100,9%	0,1%
75 Autres produits de gestion courante	498 932,90	464 208,49	1 116 100,00	1 289 733,55	115,6%	177,8%
76 Produits financiers	559 061,33	559 061,33	559 061,33	559 883,66	100,1%	0,1%
77 Produits spécifiques	1 352 280,73	2 264 167,59		832 147,62		-63,2%
78 Produits de reprises de provisions	27 000,00	2 000,00	112 552,62	112 833,49	100,2%	5541,7%
Recettes réelles	45 681 317,25	46 821 897,41	45 205 453,25	47 420 265,72	104,9%	1,3%
042 Opérations de transferts entre section	19 100,67	13 848,35	400,00	5 624,51	1406,1%	-59,4%
043 Opérations à l'intérieur de la section						
Recettes d'ordre	19 100,67	13 848,35	400,00	5 624,51	1406,1%	-59,4%
Total recettes de fonctionnement	45 700 417,92	46 835 745,76	45 205 853,25	47 425 890,23	104,9%	1,3%

1) Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente un peu plus de 21 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est composé de la fiscalité reversée qui sont des éléments relativement stables et prévisibles :

- L'attribution de compensation : 9 312 971 €
- La dotation de solidarité communautaire 522 436 €
- Les fonds de péréquation 392 796 €

2) Chapitre 731 – Fiscalité locale

Le chapitre est composé à 92 % de la part des impôts locaux. Il est complété à hauteur de 8 % des autres taxes dont les principales sont la taxe sur l'électricité, les droits de mutation et la taxe locale sur la publicité extérieure.

- Les principaux éléments notables concernant ce chapitre sont les suivants :
 - Une légère variation du produit des impôts et taxes entre 2023 et 2024 liée à l'effet taux (baisse) et à l'effet base (hausse) ;
 - Le taux d'exécution de 102,5 % est proche de la prévision budgétaire, il est impacté par :
 - des régularisations perçues auprès de la fédération départementale d'énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) au titre de la taxe sur l'électricité
 - des produits de la TLPE en hausse suite à l'actualisation du recensement des enseignes, pré-enseignes, panneaux publicitaires et éléments de mobilier urbain réalisée en 2023.

3) Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre budgétaire représente 26,3% des recettes réelles de fonctionnement, il est en très légère hausse 12 780 € par rapport à 2023, avec un taux d'exécution de 100,9 % soit + 0,10%.

Les deux composantes principales de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sont la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

En 2024, l'augmentation de la DSU reste soutenue (+207 881 €), la DF enregistre une variation positive de 9 269 €.

Les DSU et DF atteignent 8 492 932 € en 2024 contre 8 275 782 € en 2023, soit une progression de 217 150 €.

Depuis 2014, la baisse des dotations de l'Etat représente un manque à gagner pour la commune, il est de 61 141 € en 2024 hors effet inflation pour un cumul sur la période proche des 5M€.

4) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires représentent 4 605 001,42 €, soit 9,7% des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » comptabilise 26 355,07 €. Ce chapitre ne comporte que quelques remboursements divers sur salaires ou charges.

Le chapitre 70 « Produits des services » totalise 1 784 048,03 €. Ces produits sont issus des prestations payantes assurées par la collectivité. Ce chapitre en hausse de 28,5% par rapport à 2023 enregistre notamment le remboursement en année pleine des fluides de la piscine et une progression des produits des activités périscolaires (cantines, garderies).

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » s'élève à 1 289 733,55 € émanant des revenus locatifs sur biens immobiliers dont la Ville est propriétaire, de redevances versées par les concessionnaires et de produits divers de gestion courante et indemnités de sinistres. A compter de 2024 le chapitre intègre également les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents (titulaires ou stagiaires) lors des congés maladie, d'accident de travail soit 676 640,24 € en 2024.

Le chapitre 76 « Produits financiers » : Dans le cadre de la renégociation de ses emprunts toxiques, la Ville a bénéficié d'un fonds de soutien à hauteur de 7 418 086,90 €.

Le versement de ce fonds était initialement prévu en treize annuités allant de 2016 à 2028 et ce pour un montant annuel de 570 622,07 €.

En 2018, la Ville a bénéficié d'un versement anticipé sur l'un des deux prêts renégociés pour 115 607,29 €.

Depuis 2019 et ce jusqu'en 2028, la Ville percevra 559 061,33 €. En 2024 le chapitre enregistre un produit divers pour 822,33 €.

Le Chapitre 77 « Produits spécifiques » comprend des produits de cessions d'immobilisations pour 822 733,65 € auxquels s'ajoutent 9 413,97 € de dégrèvements fiscaux et avoirs divers.

Le Chapitre 78 « Reprises sur provisions » :

En 2024, les dotations aux provisions pour risques et charges ont fait l'objet d'une réévaluation des risques permettant une reprise à hauteur de 112 833,49 €.

Chapitre 042 – Opérations de transferts entre sections

Il s'agit de la constatation d'amortissements de subventions d'équipement et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des moins-values de cessions.

b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36 589 456,10 € et représentent un taux de réalisation du budget voté de 92,7%.

Ces dépenses sont en baisse de 60 896,43 € entre 2023 et 2024, soit -0,2%.

Dépenses de fonctionnement	CA_2022	CA_2023	BUDGET_2024	CA_2024	exécution	Progression 2024/2023
011 Charges à caractère général	9 372 658,09	10 248 351,95	13 409 079,59	10 894 203,37	81,2%	6,3%
012 Charges de personnel	21 917 139,60	21 658 289,92	21 800 000,00	21 568 363,64	98,9%	-0,4%
014 Atténuations de produits		280,00	10 000,00	315,00	3,2%	12,5%
65 Autres charges de gestion courante	2 714 299,39	2 726 867,15	3 076 398,50	2 991 435,11	97,2%	9,7%
66 Charges financières	1 330 360,71	1 184 904,39	1 121 302,71	1 095 144,00	97,7%	-7,6%
67 Charges spécifiques	261 193,19	199 219,41	40 000,00	39 994,98	100,0%	-79,9%
68 Dotation pour risques et charges	410 280,53	632 439,71				-100,0%
Dépenses réelles	36 005 931,51	36 650 352,53	39 456 780,80	36 589 456,10	92,7%	-0,2%
042 Opérations de transferts entre section	2 042 758,04	2 450 312,72	2 200 000,00	2 814 942,82	128,0%	14,9%
043 Opérations à l'intérieur de la section						
Dépenses d'ordre	2 042 758,04	2 450 312,72	2 200 000,00	2 814 942,82	128,0%	14,9%
Total dépenses de fonctionnement	38 048 689,55	39 100 665,25	41 656 780,80	39 404 398,92	94,6%	0,8%

1) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre totalise 10 894 203,37 € et représente 29,8% des dépenses réelles de fonctionnement. La hausse de 645 851,42 € soit 6,3% par rapport à l'exercice 2023, s'explique par le fonctionnement en année pleine du complexe de l'abbaye et de nouveau par la hausse des prix liée au contexte inflationniste mais de façon moins importante que sur l'exercice 2023.

2) Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale représente 21 568 363,64 €, soit 59% des dépenses réelles de fonctionnement. Malgré la hausse du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2023 générant un impact en année pleine sur l'exercice 2024, la masse salariale est pour la troisième fois inférieure au niveau de 2014 et diminue pour la sixième année consécutive :

- 2019 : - 560 025,01 € ;
- 2020 : - 599 471,90 € ;
- 2021 : - 1 024 391,70 € ;
- 2022 : - 1 040 611,73 € ;
- 2023 : - 258 849,68 € ;
- 2024 : - 89 926,28 €.

3) Chapitre 014 – Atténuations de produits

Ce chapitre enregistre des dégrèvements ou restitutions fiscalité. En 2024 comme en 2023, il s'agit d'un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs.

4) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 2 991 435,11 € et représente 8,2% des dépenses réelles de fonctionnement, il varie de 9,7% par rapport à 2023 soit 264 567,96 €. La subvention du versée au CCAS a été majorée de 150 000 € permettre le financement d'une partie des équipements de la nouvelle résidence du cèdre bleu, le solde concerne des comptes transférés du chapitre 67 au chapitre 65 par l'application de la nomenclature M57.

En 2024, le Centre Communal d'Actions Sociales a bénéficié d'une hausse de 13,68% de sa subvention. Les subventions aux associations se sont élevées à 1 200 149 € en hausse de 1,05 % soit 12 617 €.

5) Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre totalise 1 095 144,00 € et représente 3% des dépenses réelles de fonctionnement. Il est en recul de 89 760,39 € en comparaison de l'exercice 2023.

La Ville présente un encours de dette totalement sécurisé à taux fixes. Le dernier emprunt à taux variable et indexé sur l'Euribor 12 mois s'est terminé en 2023. Le taux moyen de la dette de l'exercice 2024 était de 3,56 %.

6) Chapitre 67 – Charges spécifiques

Ce chapitre budgétaire totalise 39 994,98 €. Il subit les modifications induites par le passage à la nomenclature M57. Il comptabilise les charges qui n'entrent pas dans le cadre de la gestion normale des services publics. En nomenclature M57 on retrouve des annulations de titres sur exercices antérieurs et des opérations liées aux cessions.

7) Chapitre 042 – Opérations de transferts entre sections

Il s'agit des amortissements des immobilisations comptabilisés conformément aux délibérations 2023-079 et 2024-091 et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des plus-values de cessions.

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution budgétaire 2024 de la section d'investissement fait ressortir un résultat excédentaire de 6 695 242,50 € auquel s'ajoutent :

- La reprise du déficit antérieur : - 4 313 103,69 € ;
- Le solde des restes à réaliser (RAR) 2024 : - 3 864 229,52 €
 - RAR en dépenses : 6 228 455,14 € ;
 - RAR en recettes : 2 364 225,62 €.

Ce qui porte le besoin de financement de la section d'investissement à 1 482 090,71 €.

a. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 13 895 448,58 €, soit 77% du budget voté. En complément, des subventions ont été notifiées, 768 030,88 € sont en attente de versement et figurent en reste à réaliser. Les autres RAR concernent des opérations en maîtrise d'ouvrage unique avec la CAHC et la FDE 62.

	Recettes d'investissement	CA_2022	CA_2023	BUDGET_2024	CA_2024	exécution	Restes à réaliser_2024
13	Subventions d'investissement	6 126 202,19	3 413 869,32	2 742 926,07	2 333 077,66	85,1%	768 030,88
16	Emprunts et dettes assimilées			2 600 000,00		0,0%	
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 978,00	2 047,87	10 000,00	2 780,00	27,8%	
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 221 287,56	1 784 460,04	2 289 500,00	2 665 299,35	116,4%	
1068	Excédent de fonct. capitalisés	5 002 777,93	9 942 594,42	8 824 556,45	8 824 556,45	100,0%	
21	Immobilisations corporelles	10 498,33	1 442 047,93		1 204,31		72 000,00
23	Immobilisations en cours	62 710,61			4 371,97		
45	Opé. pour le compte de tiers et périls	193 828,08	441 989,58	1 580 572,09	64 158,84	4,1%	1 524 194,74
	Recettes réelles	13 990 879,06	17 027 009,16	18 047 554,61	13 895 448,58	77,0%	2 364 225,62
040	Opé. D'ordre de transferts entre section	2 042 758,04	2 450 312,72	2 200 000,00	2 814 942,82	128,0%	
041	Opérations patrimoniales	557 824,37	558 940,25	3 000 000,00	80 128,59	2,7%	
	Recettes d'ordre	3 878 250,38	3 009 252,97	5 200 000,00	2 895 071,41	55,7%	-
	Total recettes d'investissement	17 869 129,44	20 036 262,13	23 247 554,61	16 790 519,99	72,2%	2 364 225,62

Uniquement les chapitres avec exécution budgétaire (hors 024 et 021)

1) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Les recettes s'élèvent à 2 665 299,35 € dont 2 613 854,44 € au titre du FCTVA sur les dépenses d'équipement effectuées en 2022 et 51 444,91 € au titre de la taxe d'aménagement.

2) Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

Conformément à la délibération 2024-004 du 15 mars 2024, 8 824 556,45 € ont été affectés à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement identifié à la suite de la clôture de l'exercice budgétaire 2023.

3) Chapitre 13 – Subventions d'investissement

En 2024, ce sont 2 333 077,66 € qui ont été perçus au titre des subventions. D'autres subventions ont été notifiées mais n'ont pas fait l'objet d'un versement sur l'exercice 2024 d'où leur inscription en RAR pour 768 030,88 €.

4) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

L'article 165 comptabilise les dépôts de garantie et cautions reçus lors de la signature de baux locatifs.

Comme en 2022 et 2023, en 2024, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt.

En tenant compte du fonds de soutien, au 31 décembre 2024 l'encours de la dette s'élève à 27 493 223,28 €. Il est inférieur de 6 143 175,21 € comparé à l'encours de 2014 qui s'élevait à 33 636 398,49 €.

5) Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

En 2023, il s'agissait de modifier l'imputation comptable des opérations en maîtrise d'ouvrage unique réalisées avec la FDE 62 sur les travaux de la cité des Bouviers, Rue de l'égalité et rues Voltaire et Diderot. La contrepartie de ces opérations est constatée en dépenses aux chapitres 458 pour 1 397 934,28 €.

Pour 2024, les opérations concernent uniquement des remboursements divers sur acquisitions de biens pour 1 204,31 €.

6) Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Le chapitre constate une opération de correction de l'imputation du mandat 166 de l'exercice 2016.

7) Chapitres 45xxx – Opérations pour le compte de tiers et gestion des périls

Les chapitres 45 enregistrent les remboursements des opérations en maîtrise d'ouvrage unique (MOU) ainsi que les recouvrements sur les travaux effectués d'office. En 2024 cela s'applique aux travaux en MOU avec la FDE 62 des rues Voltaire/Diderot (55 839,13 €) et à un péril rue des Fusillés (8 319,71 €).

8) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre section

Il enregistre la contrepartie des amortissements passés en dépenses de fonctionnement et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des plus-values de cessions.

9) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisations au compte de travaux correspondant ou encore de reprises d'avances lors de l'exécution des marchés publics.

b. Les dépenses d'investissement

Fin 2024, les dépenses réelles d'investissement atteignent 10 009 524,39 €.

Dépenses d'investissement	CA_2022	CA_2023	BUDGET_2024	CA_2024	exécution	Restes à réaliser_2024
20 Immobilisations incorporelles	236 194,68	251 784,55	1 921 360,91	988 358,96	51,4%	606 367,60
204 Subventions d'équipement	22 975,67	262 721,86	1 042 478,71	71 205,07	6,8%	943 113,58
21 Immobilisations corporelles	8 895 219,68	6 549 088,07	12 429 279,56	4 946 270,84	39,8%	3 748 613,52
23 Immobilisations en cours	8 745 451,10	4 518 463,26	4 910 395,25	1 088 383,52	22,2%	867 898,66
<i>Total des opérations d'équipement</i>	<i>17 899 841,13</i>	<i>11 582 057,74</i>	<i>20 303 514,43</i>	<i>7 094 218,39</i>	<i>34,9%</i>	
16 Emprunts et dettes assimilées	3 706 206,57	2 606 337,45	2 633 500,00	2 603 337,61	98,9%	
10 Dot, fonds divers et réserves	8 582,75		10 000,00			
13 Subventions d'investissement		21 950,26	10 000,00	1 083,20	10,8%	
26 Participations et créances rattachées		6 000,00				
27 Autres immobilisations financières		300 000,00	300 000,00	300 000,00	100,0%	
45 Opé. pour le compte de tiers et périls	1 361,36	1 517 572,09	115 781,49	10 885,19	9,4%	62 461,78
<i>Dépenses réelles</i>	<i>21 615 991,81</i>	<i>16 033 917,54</i>	<i>23 372 795,92</i>	<i>10 009 524,39</i>	<i>42,8%</i>	<i>6 228 455,14</i>
040 Opé. D'ordre de transferts entre section	19 100,67	13 848,35	400,00	5 624,51	1406,1%	
041 Opérations patrimoniales	557 824,37	558 940,25	3 000 000,00	80 128,59	2,7%	
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>576 925,04</i>	<i>572 788,60</i>	<i>3 000 400,00</i>	<i>85 753,10</i>	<i>2,9%</i>	
Total dépenses d'investissement	22 192 916,85	16 606 706,14	26 373 195,92	10 095 277,49	38,3%	6 228 455,14

1) Les opérations d'équipement

En 2024, complétées des dépenses liées à l'ERBM, les dépenses d'équipement représentent 7 394 218,39 € d'opérations réelles sur les chapitres 20, 204, 21, 23 et 27.

Le taux de réalisation et d'engagement des dépenses est de 65,8% du budget prévisionnel.

2) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Sur l'année 2024, la Ville a procédé au remboursement du capital de sa dette à hauteur de 2 600 417,61 € contre 2 604 306,58 € en 2023, permettant ainsi de maintenir le niveau de l'épargne nette observé en 2023.

3) Chapitre 13 – Dotations, fonds divers et réserves

Il a été procédé à une annulation partielle de titres de l'exercice 2021 suite un ajustement dans le calcul d'une subvention accordée par l'agence de l'eau.

4) Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Pour l'opération ERBM, conformément au contrat de concession d'aménagement avec la SPL de l'Artois, il a été versé une avance de trésorerie de 200 000 € sur la phase pré-opérationnelle ainsi qu'une participation pour l'équilibre de l'opération à hauteur de 100 000 €.

5) Chapitres 45xxx – Opérations pour le compte de tiers et gestion des périls

Les dépenses réalisées d'un montant de 10 885,19 € concernent des travaux de mise en sécurité et d'urgence en suite de procédures de périls.

6) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre sections

Il s'agit de la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement pour la constatation d'amortissements de subventions d'équipement et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des moins-values de cessions.

7) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisations au compte de travaux correspondant ou encore de reprises d'avances lors de l'exécution des marchés publics.